

AVENANT 2. AC

2.1 Règles,

Ajouter :

Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, modifier la définition Prendre le départ comme suit :

Prendre le départ Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit

(a) à ou après son signal de départ, ou

(b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition Prendre le départ, il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, et la pénalité de départ doit être de 2 (deux) heures.

Le Président du Comité de Course
Patrick Maurin

Le Directeur de course
Denis Hugues

Affiché le 28 03 2023 à 17h 00 locale